

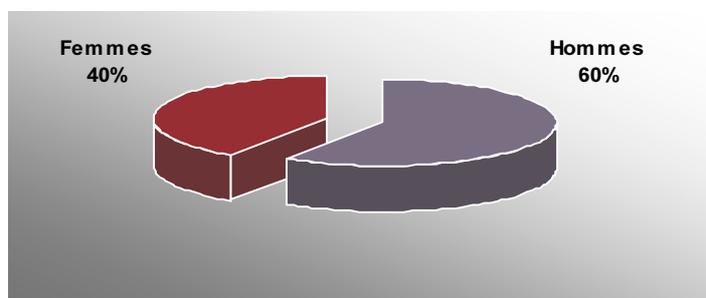
# ELEMENTS DE CONNAISSANCES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES



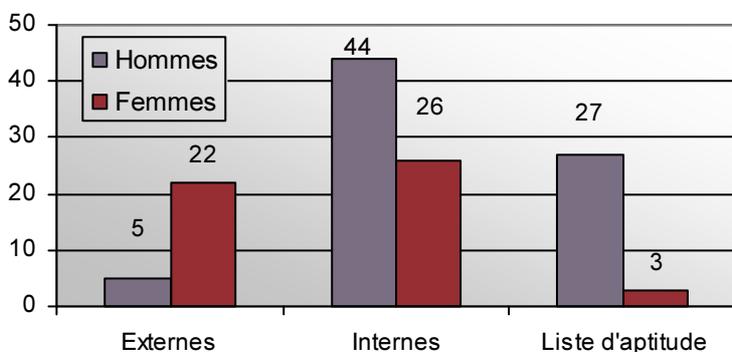
## 12<sup>ème</sup> PROMOTION DE LIEUTENANTS PENITENTIAIRES

Les données suivantes sont basées sur un effectif de 127 élèves dont 76 hommes et 51 femmes.

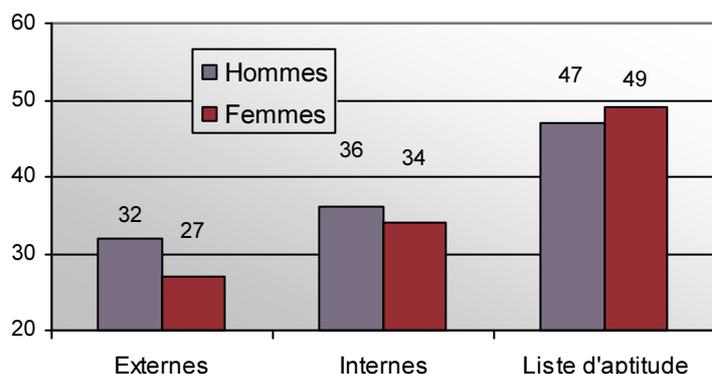
**Graphique 1 : Structure par sexe – Proportions**



**Graphique 2 : Structure par sexe et par modalités de recrutement – Effectifs**



**Graphique 3 : Les âges moyens**



La 12<sup>ème</sup> promotion de Lieutenants Pénitentiaires est composée d'élèves issus de différents modes de recrutement : liste d'aptitude, concours interne 1<sup>er</sup> Surveillants, concours interne Surveillant, (nous avons regroupé les internes dans nos traitements statistiques), concours externe, et reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé sous contrat (regroupés dans le groupe « externes »). Les contenus de formation des personnels et leur durée sont adaptés en fonction de leur recrutement, en respectant le principe de l'alternance.

La 12<sup>ème</sup> promotion présente la répartition suivante : 40% de femmes et 60% d'hommes. La proportion de femmes augmente de 19% par rapport à la 11<sup>ème</sup>.

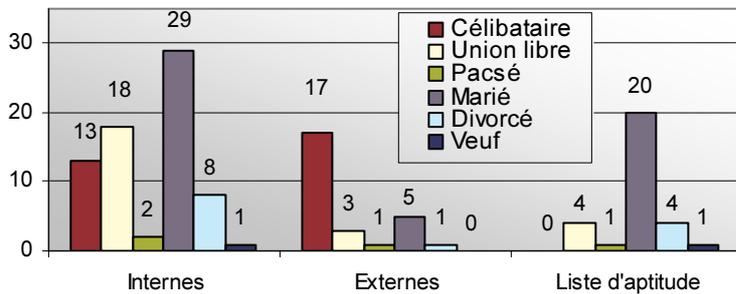
En comparaison avec la 11<sup>ème</sup> promotion, la proportion des internes augmente de 18% (55% de l'effectif). La proportion d'externes baisse de 19% (21% de l'effectif) et celle des stagiaires de la liste d'aptitude se maintient à 23%.

Quelle que soit la modalité d'accès à la formation, la proportion de femmes est en augmentation : + 37% chez les externes, + 26% chez les internes, + 10% en liste d'aptitude.

La moyenne d'âges des élèves, 37 ans, confirme l'augmentation relevée pour la 11<sup>ème</sup>. Elle varie fortement entre les modes de recrutement. Les externes demeurent les plus jeunes (28 ans en moyenne). Les internes se regroupent autour de 35 ans. Les sélectionnés par liste d'aptitude ont en moyenne 48 ans. L'âge moyen des hommes est plus élevé : 40 ans (32 ans pour les femmes).

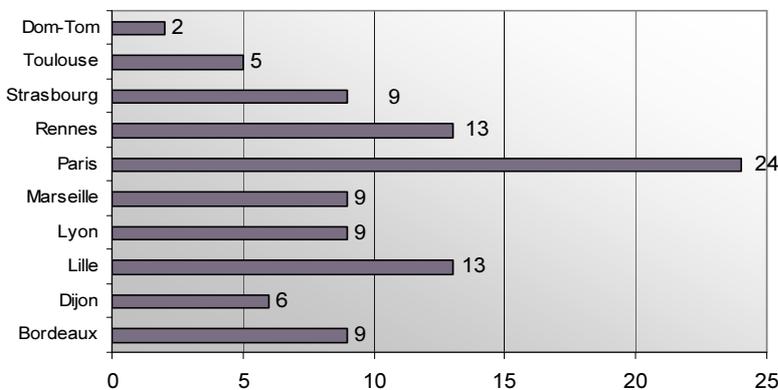
# 12<sup>ème</sup> PROMOTION DE LIEUTENANTS PENITENTIAIRES

**Graphique 4 : Situation matrimoniale – Effectifs**



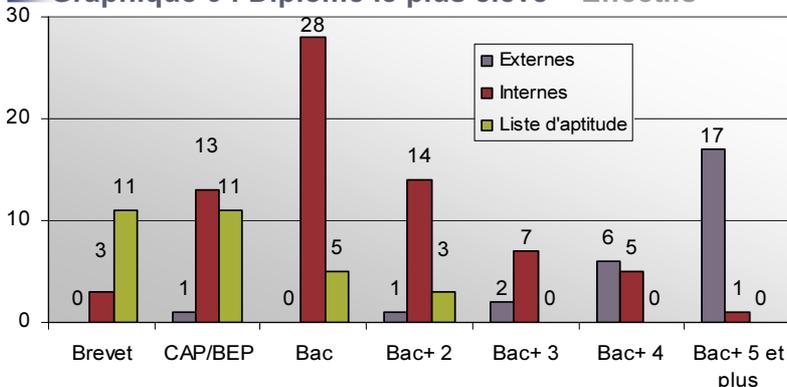
La stabilité familiale est majoritaire puisque 66% des élèves vivent en couple. Les différences entre groupes sont persistantes : les externes, plus jeunes, sont en majorité célibataires. Leurs aînés issus du concours interne et de la liste d'aptitude vivent maritalement à 59%. Il existe une différence entre les sexes : les hommes sont 76% à vivre en couple contre 49% de femmes.

**Graphique 5 : Direction interrégionale – Proportion**



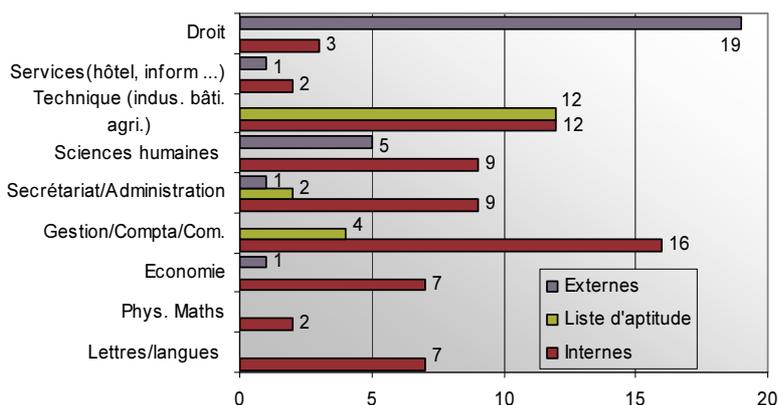
La principale région de provenance des élèves est à nouveau la direction de Paris. Six DIR se détachent ensuite avec des représentativités variant de 9 à 13 % (Rennes, Lille, Strasbourg, Marseille, Lyon et Bordeaux).

**Graphique 6 : Diplôme le plus élevé – Effectifs**



Au regard des critères de sélection des différents modes d'accès, nous retrouvons des différences dans les niveaux de diplôme des élèves. Les internes sont 77% à être bacheliers contre 27% pour ceux issus de la liste d'aptitude. Les externes sont plus de la moitié à posséder un bac + 5. Les femmes, majoritaires dans le concours externe sont de fait plus diplômées : 71% ont un Bac + 2 contre 26% d'hommes.

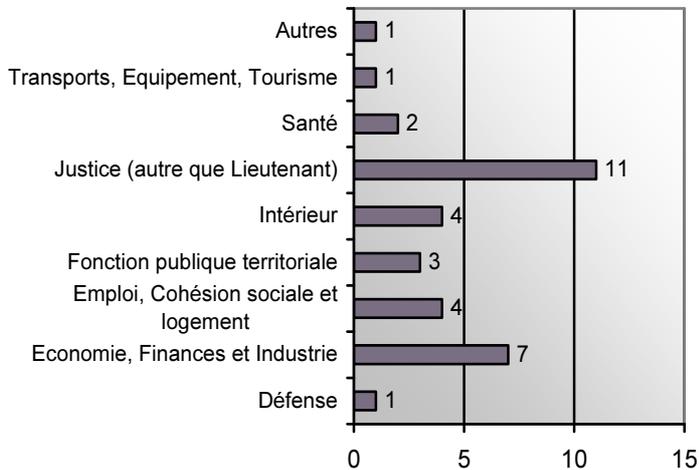
**Graphique 7 : Nature des diplômes obtenus – Effectifs**



La nature des diplômes obtenus varie en fonction du mode de recrutement. (Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un Bac + 2, âgés de 40 ans au plus). Les externes sont issus de la filière droit à 70 %. 67% des candidats de la liste d'aptitude ont suivi un cursus technique. Les internes ont un parcours plus hétérogène : 24% en gestion et comptabilité, 18% en technique, 13% en sciences humaines et 13% en secrétariat.

## 12<sup>ème</sup> PROMOTION DE LIEUTENANTS PENITENTIAIRES

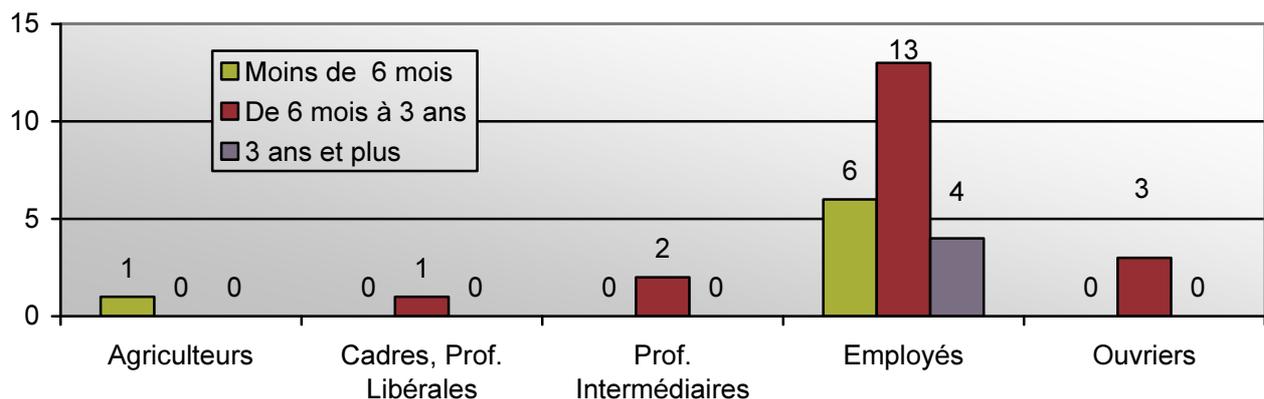
**Graphique 8 : Nature des concours passés par les externes - Effectifs**



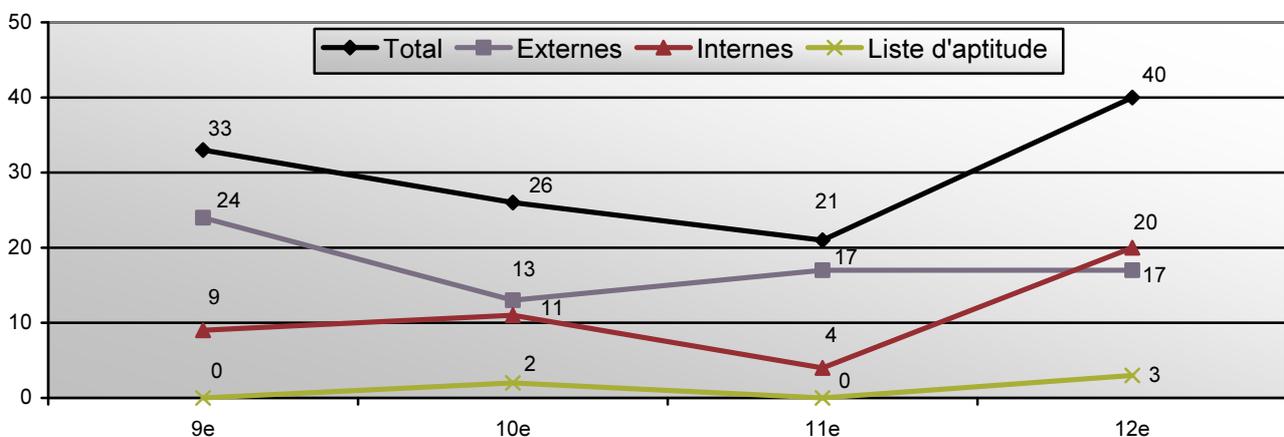
34 concours ont été passés en parallèle par les externes dont 11 au ministère de la Justice. Nous pouvons remarquer que malgré 8 réponses positives à un autre concours, ces élèves ont fait le choix d'intégrer le corps des Lieutenants.

Les élèves externes ont en majorité déjà exercé une activité professionnelle. Il s'agit principalement de postes d'employés et ce pour une durée de 6 mois à 3 ans. 20 externes ont déjà travaillé dans la Fonction Publique et 13 d'entre eux ont déjà tenu des fonctions dans l'Administration Pénitentiaire (5 comme Surveillants, 2 élèves Surveillants, 1 CIP).

**Graphique 9 : Expériences professionnelles des externes – Effectifs**



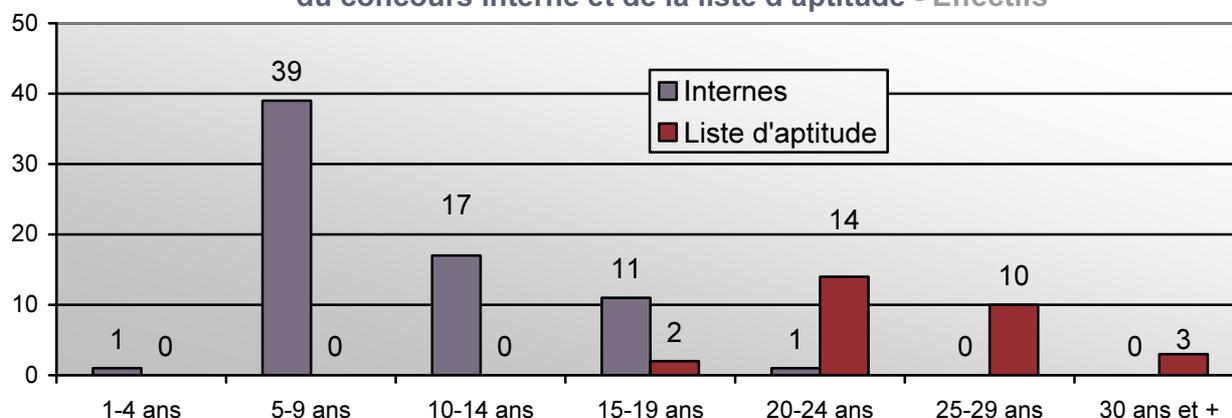
**Graphique 10 : Evolution des proportions de femmes de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> promotion**



La proportion de femmes en baisse depuis la 9<sup>ème</sup>, connaît aujourd'hui une forte progression : + 19 %. Cette évolution provient essentiellement de la féminisation des élèves internes. Cette féminisation a été engagée au début des années 90 dans le corps des personnels de surveillance et se répercute aujourd'hui au niveau des postes de gradés.

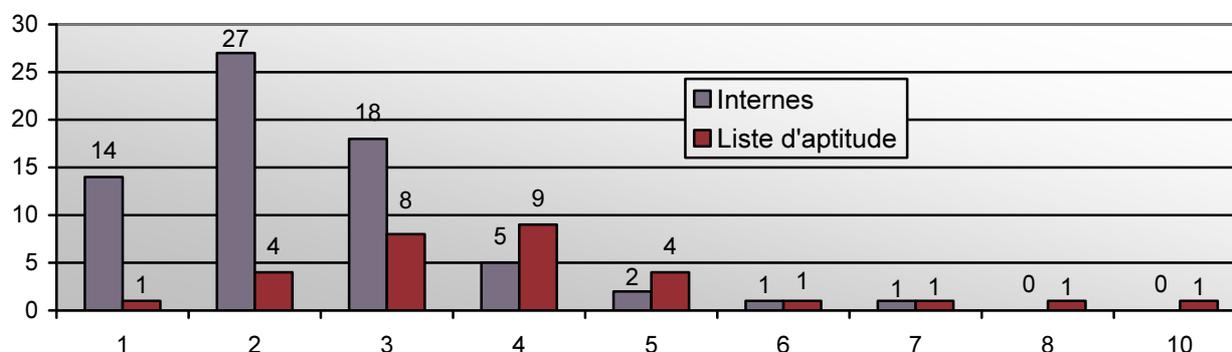
## 12<sup>ème</sup> PROMOTION DE LIEUTENANTS PENITENTIAIRES

**Graphique 11 : Ancienneté dans l'administration pénitentiaire des stagiaires issus du concours interne et de la liste d'aptitude - Effectifs**



L'ancienneté moyenne de la 12<sup>ème</sup> est de 13 ans. Les stagiaires de la liste d'aptitude ont une ancienneté plus élevée (24 ans) que ceux issus du concours interne (10 ans). On observe, par rapport à la 11<sup>ème</sup>, un recul de l'ancienneté : chez les internes (- 2 ans), dans la liste d'aptitude (- 1 an). Peut-être est-ce la conséquence du nouveau statut d'avril 2006 qui ouvre le concours interne aux fonctionnaires de l'Etat justifiant de 4 années de services effectifs à compter de leur titularisation et étant à plus de 11 ans de l'âge limite du corps.

**Graphique 12 : Nombre d'établissements fréquentés - Effectifs**



Les stagiaires de la liste d'aptitude ont logiquement travaillé dans un plus grand nombre d'établissements que les internes : 4 en moyenne contre 2,5 pour les internes. Les grades de major et de premier surveillant ont contribué à une plus grande mobilité des stagiaires de la liste d'aptitude.